

Compte-rendu CDAS du 31/05/2022

Ordre du jour :

- 1/ Nomination secrétaire de séance ;
- 2/ Approbation du PV du CDAS du 09/11/2021 ;
- 3/ Présentation de la note d'orientation 2022 du Secrétaire Général et présentation de la réforme de l'Action Sociale;
- 4/ Sorties 2022 ;
- 5/ Situation des Crédits d'Actions Locales 2022 ;
- 6/ Questions diverses.

Suite à la lecture de la liminaire de SOLIDAIRES Finances Publiques, le président confirme que l'Action sociale n'est pas un luxe et doit être préservée et renforcée.

1/ Nomination secrétaire de séance

SOLIDAIRES Finances Publiques est nommé secrétaire de séance.

2/ Approbation du PV du 09 novembre 2021 :

POUR : unanimité des organisations syndicales.

3/ Présentation de la note d'orientation 2022 du Secrétaire Général et présentation de la réforme de l'Action Sociale :

Deux grandes thématiques :

A/ les moyens financiers

B/ la poursuite de la réforme de l'Action sociale

A/ les moyens financiers :

Dans le projet de loi de finances 2022, le montant des crédits dédiés à la politique ministérielle de l'Action sociale s'élève à 107,65 M €, hors masse salariale.

Le montant du Crédit Action locale pour le 52 s'élève à 18 000 € (plancher). Cette année, se rajoute un abondement de 1 990 € (suite à l'annulation de l'Arbre de Noël de 2021).

B/ la poursuite de la réforme de l'Action sociale :

Selon le président, la réforme s'appuie sur une réflexion et une large concertation en partenariat avec les organisations syndicales et les délégués.

Pour lui, l'Action sociale doit mieux répondre aux besoins des agents qui ont évolué tout en assurant le niveau des prestations.

Le Président fait un point sur la mise en place de la réforme prévue au 01/01/2023 dont la mise en œuvre est déclinée en quatre axes :

- le parc des résidences EPAF ;
- la gouvernance des opérateurs ;
- prestations d'Action sociale ;
- le réseau de l'Action sociale.

● le parc des résidences EPAF :

Depuis 2014, en raison de la baisse de 16 % de la fréquentation des résidences et d'un important besoin de rénovation (20 M €), le parc EPAF devait se moderniser.

7 résidences ont été conservées (la Baule, Agay, Saint Nary, Vendres, Prémanon, Gerardmer, La Saline) et 13 sont en cours de vente.

Un catalogue est en cours de rédaction, il sera disponible en 2023.

En réponse au questionnaire et à l'inquiétude de SOLIDAIRES Finances Publiques, le président a confirmé que malgré ces changements, les tarifs des séjours dans ces résidences resteront accessibles selon un barème social.

● la gouvernance des opérateurs :

Le choix s'est porté sur la création d'une fédération d'association faîtière afin de mutualiser et rendre le dialogue plus constructif avec le Secrétariat Général.

● les prestations d'Action sociale :

L'objectif est de faire évoluer les prestations en fonction des besoins des agents.

● le réseau de l'Action sociale :

Il est prévu la mise en place d'un niveau régional d'organisation et de pilotage du réseau de l'Action sociale. Ce nouveau réseau sera structuré en unités régionales, composées de délégués et d'assistants actuellement en poste, qui seront animés par des responsables régionaux recrutés à cet effet.

Un délégué de l'Action sociale de proximité sera désigné pour un département voir pour deux départements limitrophes.

Pour le président, ce nouveau réseau ne changera en rien de ce qui se fait actuellement au niveau local, il conviendra juste d'être vigilant. « Le niveau de proximité sera maintenu ».

Le président rajoute qu'au niveau local, suite au départ en retraite de l'actuelle déléguée au 01/07/22, l'intérim sera assuré par un nouveau délégué des Vosges.

SOLIDAIRES Finances Publiques a rebondi sur la notion de « proximité ». Depuis le départ de la déléguée départementale en juillet 2020 et sans remettre en cause les compétences de la déléguée assurant l'intérim, cette dernière travaille dans des conditions dégradées et ne peut assurer pleinement sa mission.

Le président rétorque que « C'est SOLIDAIRES Finances Publiques qui a ce ressenti et, que pour lui, la proximité est assurée ».

SOLIDAIRES Finances Publiques réplique que la régionalisation du réseau risque malheureusement de conduire vers une action sociale interministérielle. Par ailleurs, **SOLIDAIRES Finances Publiques** s'interroge sur le recrutement des contractuels qui ne connaîtront pas le fonctionnement et les spécificités de notre administration et qui ne seront pas des emplois pérennes.

Pour le président, il n'y a pas de problème, tous les délégués contractuels ou non recevront la même formation.

Pour **SOLIDAIRES Finances Publiques**, ils assureront les mêmes missions avec un statut différent.

Pour le président, ils se situeront sur un même pied d'égalité !!!

4/ Sorties 2022 :

Les sorties retenues sont :

- sortie à Epernay (visite cave/musée/repas) : date prévisible : fin septembre 2022 : budget à confirmer : 4 000 € pour 50 personnes

- sortie marché de Noël à MONTBELIARD : 120 personnes, en attente de devis, budget prévisionnel : 1 500 €

SOLIDAIRES Finances Publiques a déploré que la sortie « famille » (parc de Sainte Croix) ait été annulée.

Le président réplique que d'autres sorties sont proposées et qu'elles sont aussi ouvertes à tous y compris aux familles.

Les enfants vont sûrement apprécier la sortie dans les caves d'Epernay !!!

Par ailleurs, la déléguée a elle-même reconnue que cette sortie n'a pas pu être organisée pour cause de contraintes calendaires et charges de travail importantes.

5/ Situation des Crédits d'Actions Locales 2022 :

Le CAL 2022 : 18 000 € et un abondement de 1 990 €

Répartition :

Sorties : 5 500 €

Amitiés Finances : 1 500 € (panier garni pour les retraités de 2021 et futurs de 2022)

Agents en CLM, CLD : 500 €

Actions locales : 1 000 € (visites psychologues, sophrologues)

Arbre de Noël : budget prévisionnel : 11 283,10 €

Solde provisoire établi au 31 mai 2022 : 206,90 €

Arbre de Noël : prévu le 7 décembre 2022 à Orges au moulin de la fleuristerie.

Concernant les jouets, le catalogue arrivera en juin.

Le président nous confirme que les retraités seront invités à participer à cette journée.

Il souhaite un arbre de Noël 2022 : « **qui, marque les esprits du fait que depuis deux ans, cet évènement n'a pu avoir lieu** ».

L'arbre de Noël sera donc grandiose !!!!



A savoir :

- 700 € de location de salle (**SOLIDAIRES Finances Publiques** proposait un devis pour une salle à SEMOUTIERS pour 120 €)

- 550 € de décorations de Noël.

SOLIDAIRES Finances Publiques intervient pour demander en quoi consistent ces décorations et rappelle que la délégation dispose de nombreuses décorations pouvant être réutilisées.

Le président nous précise que ce ne sont pas de simples décorations habituelles, des autres arbres de Noël. Il rajoute qu'il ne critique pas ces derniers mais que celui-ci se doit d'être exceptionnel. **Mais à quel prix, chacun appréciera !!!!**

- spectacle : 2 000 €

- jouets et chèques cadeaux : 4 500 €

- SACEM : 50 €

- SECURITE : 120 €

- ateliers : 418,50 € (visite atelier du père Noël avec peu de précision, photo et rencontre du père Noël avec un ou deux contes racontés)
- goûter des enfants : 465 € (crêpes et boissons) : pour 93 enfants (de 0 à 14 ans) !!!!
- friandises pour tous les enfants : 600 €
- cocktail adultes : 1 879, 60 € !!!! (budget établi pour 60 adultes : 7 mignardises salées et 5 sucrées).Et n'oublions pas la coupe de champagne !!!

Seul, SOLIDAIRES Finances Publiques a trouvé que l'ensemble des prestations était certes intéressant mais fort onéreux. Nous ajoutons que l'abondement de 1 990 € aurait pu être utilisé dans une autre enveloppe du CAL, ou consacré à un public autre que celui de l'Arbre de Noël.

A la suite de l'intervention de SOLIDAIRES Finances Publiques, le président confirme que l'abondement ne peut être utilisé que pour l'Arbre de Noël et non pas pour une autre enveloppe.

Suite à ce propos, SOLIDAIRES Finances Publiques a demandé de façon ironique si la première ministre était l'invité surprise à l'Arbre de Noël 52.

Après vérification hors séance, il n'y a aucune note du Secrétariat Général qui précise que l'abondement doit être consacré uniquement pour l'enveloppe « Arbre de Noël ».

Une fois de plus le Président nous impose ses choix...

La seule concession acceptée par le président consiste à revoir à la baisse le budget « cocktail » pour augmenter celui du budget « friandises » destiné aux enfants.

De combien à voir?

6 / Questions diverses .

Le taux de la subvention pris en charge par l'Action sociale pour un repas au RIA est maintenu et s'élève à 1,11 €.

A la question de **SOLIDAIRES Finances Publiques** concernant la fin du contrat entre le RIA et le prestataire ELIOR prévue fin juin 2022, il semblerait qu'un avenant de prolongation intervienne en juin pour un nouveau marché à venir fin 2022.